

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS114

présenté par

Mme Anthoine, Mme Levy, M. Quentin, M. Sermier, M. Bony, M. Masson, M. Leclerc, M. Bazin,
Mme Ramassamy, Mme Meunier, Mme Kuster, M. Boucard, Mme Bonnivard, M. Jean-
Claude Bouchet, M. Lurton, M. Dive, Mme Trastour-Isnart et Mme Bassire

ARTICLE 20

I.– À l’alinéa 2, substituer aux mots :

« d’un plan détaillant »

les mots :

« d’un dispositif de crise dénommé plan blanc d’établissement, détaillant ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 29.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour maintenir la lisibilité sur les différents dispositifs de crise existant en France, il convient de conserver la dénomination du plan blanc d’établissement.